



CEIC-R-2223

27 janvier 2010 15 04 - Affaires générales  
- Assemblées législatives provinciales et fédérale - Construction - Syndicats

## Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ)- Enquête publique ou pas?

MONTREAL, le 27 janv. /CNW Telbec/ - Que fait-on présentement de la situation gangrenée de l'industrie de la construction?

Une enquête publique telle qu'on nous la présente ne ferait que dépenser les fonds publics pour ne trouver que des coupables sans nécessairement apporter de vraies solutions. Continuons à cibler les coupables par l'entremise des forces policières, mais pour résoudre le vrai problème, il faut d'abord et avant tout trouver la source du problème. Comment se fait-il qu'il soit aussi facile de contourner les lois au sein de notre industrie?

Pourquoi est-ce si facile au crime organisé de s'infiltrer dans l'industrie de la construction?

Pourquoi y a-t-il autant de travail au noir? (Environ 40%)

Pourquoi y a-t-il autant de concurrence déloyale?

Pourquoi nos constructions coûtent-elles plus cher qu'ailleurs?

L'industrie est plus qu'en mesure de trouver les solutions puisqu'elle connaît ses faiblesses, mais elle ne peut agir sans avoir une volonté politique claire et unanime!

LA VRAIE SOLUTION DOIT-ELLE PASSER PAR UNE RÉVISION DE NOTRE RÉGLEMENTATION? PLUSIEURS JOUEURS DANS L'INDUSTRIE CROIENT QUE OUI.

Si rien n'est changé, il est clair que les stratagèmes frauduleux recommenceront de plus belle et probablement avec de toutes nouvelles stratégies qui prendront encore des décennies à déceler et qui malheureusement coûteront encore plus au peuple québécois.

L'AEMQ a déposé le 16 décembre dernier un mémoire concernant ce sujet au premier ministre Charest ainsi qu'à toutes les instances de notre industrie. Notre mémoire est disponible en ligne sur notre site internet au <http://www.aemq.com/filesNVIAAdmin/File/memoireenquetepubliqueoupas151209.pdf>

Ce mémoire a été créé à titre informatif AFIN D'AIDER à identifier toutes les SOURCES de la présente problématique. Depuis son dépôt, notre mémoire a reçu l'appui de plusieurs autres associations d'entrepreneurs spécialisés. Il est clair que ce problème TOUCHE de très près les entrepreneurs spécialisés qui eux n'hésitent pas à démontrer leur volonté à participer massivement au grand ménage de notre industrie.

Il est important de mentionner que malgré la croyance populaire les entrepreneurs en maçonnerie ne sont pas tous frauduleux. La majorité travaille en toute légalité et plusieurs autres tentent de le faire, et ce, malgré une conjoncture qui les freine.

Une implosion de l'industrie de la construction se pointe à l'horizon, il est aujourd'hui pressant d'actualiser les principes de gouvernance de notre industrie. Mais y a-t-il une réelle volonté politique? Pour l'instant, nous sommes sans nouvelle du gouvernement, pourquoi? À eux maintenant de nous répondre! Serons-nous forcés de nous tourner vers une enquête publique?

Est-ce possible de croire qu'un jour nous pourrions vivre de notre métier et faire valoir notre expertise en toute légalité et en toute sérénité? Nous croyons que la population du Québec y a droit, qu'en pense le gouvernement?

Renseignements: Denis Brisebois, Directeur général, AEMQ, [REDACTED] [dbrisebois@\[REDACTED\]](mailto:dbrisebois@[REDACTED])

URL raccourcie <http://cnw.ca/D8OR>

### PROFIL DE L'ORGANISATION

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN MACONNERIE DU QUEBEC (AEMQ)

[Renseignements sur cette organisation](#)

Groupe CNW Ltée 2015